



## POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE

---

**N**i un contre-pouvoir ni une instance « alibi ». Nous avons voulu que le Conseil de développement d'Est Ensemble soit un espace de dialogue permanent et de réflexion entre la Communauté d'agglomération et ses habitants, ses usagers. Un espace de confiance et de respect mutuels où l'intelligence collective est mise au service d'une ambition qui nous dépasse tous : un développement social et économique durable de notre territoire qui profite à chacun.

Les enjeux sont d'importance car si notre territoire compte de très nombreux atouts souvent peu valorisés, il connaît également un certain nombre de difficultés et de handicaps. Votre rôle sera de donner, à nos côtés, un avenir à notre territoire et à nos concitoyens. Pour cela il vous faudra être imaginatifs, innovants et audacieux mais aussi soucieux de l'argent public et de son efficacité.

Nous attendons de vous que vous nourrissiez nos projets, que vous enrichissiez notre réflexion, que vous complétiez notre travail au moyen de votre expérience d'habitant, de professionnel, d'utilisateur, de militant...

Doté d'un budget propre et d'une chargée de mission à plein-temps, le Conseil de développement dispose des moyens de fonctionner en toute autonomie.

Nous sommes honorés que vous ayez accepté de mettre votre temps, votre énergie et votre expertise à la disposition d'Est Ensemble. C'est pour nous un motif de satisfaction et de fierté de vous compter parmi les pionniers de cette grande aventure collective.

---

Bertrand Kern

Président d'Est Ensemble  
Maire de Pantin — Conseiller général

---

Pierre Stoeber

Conseiller communautaire délégué  
au Conseil de développement

# La Communauté d'agglomération Est Ensemble

## Historique

---

En janvier 2010, les villes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville ont décidé de constituer la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Elles ont souhaité s'associer au sein de cet espace territorial pertinent et ambitieux pour élaborer et mettre en oeuvre un projet commun de développement territorial populaire, écologique et solidaire.

## L'organisation

---

La Communauté d'agglomération Est Ensemble est administrée par un Conseil communautaire dont les membres sont désignés pour 6 ans par les Conseils municipaux des villes. Le nombre de conseillers par commune dépend du nombre d'habitants de celle-ci.

Les décisions concernant l'avenir et la gestion de l'Agglomération, dans le cadre de ses compétences, sont prises par le Conseil communautaire par délibération à la majorité.

## Fonctionnement

---

En s'appuyant sur des atouts communs et des ambitions collectives la Communauté d'agglomération Est Ensemble exercera, en lieu et place des communes et de manière solidaire, un certain nombre de compétences obligatoires précisément définies par la loi, et plusieurs compétences dites « optionnelles » qu'elle choisira prochainement parmi une liste.

Les 4 compétences obligatoires :

- le développement économique
- l'aménagement du territoire (déplacements, projets structurants...)
- l'équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat, lutte contre l'insalubrité...)
- la politique de la ville (prévention de la délinquance, rénovation urbaine)

Les 4 compétences optionnelles :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- l'eau et l'assainissement
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs
- l'action sociale

## Chiffres clés

---

9

villes regroupées au sein de la Communauté d'agglomération Est Ensemble

10 000  
hab./km<sup>2</sup>

densité démographique du territoire communautaire

65 000

logements sociaux environ, soit 40,5 %

91

élus communautaires (dont 19 Vice-présidents)

400 000

habitants environ vivant sur le territoire communautaire

3850

hectares sur lesquels s'étend le territoire d'Est Ensemble

3 lignes de tramway (1, 3, 4)

1 ligne de RER (E)

5 lignes de métro (3, 5, 7, 9, 11)

# Le Conseil de développement, outil de participation citoyenne

## Définition

---

La mise en place d'un Conseil de développement dès la première année de fonctionnement de la Communauté d'agglomération traduit la volonté de promouvoir une démocratie vivante. En favorisant la participation des forces vives du territoire à l'élaboration et au suivi des projets de l'Agglomération, Est Ensemble vise à enrichir son fonctionnement démocratique et à développer le débat public.

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative prévue par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT, dite loi Voynet) du 25 juin 1999 dans le but d'initier un dialogue et un principe de partenariat entre les élus et la société civile. Il est consulté pour avis sur le projet d'Agglomération et éventuellement sur toute question relative à l'Agglomération notamment sur l'aménagement et le développement de celle-ci. Il constitue un lieu d'échanges et d'information, de débat et d'expression, de consultation et de proposition.

## Quels objectifs et quelle composition ?

---

— Réfléchir ensemble aux projets du territoire

— Être force d'expertise et de proposition

— Construire une vision partagée et durable

Reflet de la diversité des acteurs locaux, le Conseil de développement est composé de 81 membres répartis en 6 collèges. La pluralité de ses membres et les compétences de chacun seront la principale richesse de cette instance participative :

— **le collège des personnalités qualifiées** : composé de 9 membres, ce collège regroupe des personnes dont l'expertise est reconnue dans leur domaine. Elles sont désignées par le Conseil communautaire sur proposition des maires des 9 villes.

— **le collège des habitants** : composé de 9 membres issus des conseils de quartier, des comités de quartier, des conseils des sages... etc. Ils sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition des maires des 9 villes.

— **le collège des syndicats** : composé de 8 membres, ce collège regroupe chacune des organisations syndicales.

— **le collège des entreprises** : composé de 14 membres, représentants de chambres consulaires, de grandes entreprises, mouvements patronaux, structure de l'économie sociale et solidaire, pépinière d'entreprises, etc... .

— **le collège des services publics** : composé de 16 membres issus des domaines de la justice, du logement, de la culture, de la sécurité, de la citoyenneté, de la famille, du social, de la santé, de l'enseignement, de la recherche, de la formation, de l'emploi, des transports... etc.

— **le collège des associations** : composé de 25 membres, représentants d'associations impliquées dans des domaines tels que la citoyenneté, le logement, l'écologie urbaine, la consommation, l'insertion, la solidarité, la santé, la culture, le sport, l'enseignement, les transports, l'environnement, le commerce équitable ou la coopération décentralisée.

## Quel fonctionnement ?

### Le Président et le Co-Président du Conseil de développement

Ils assurent les fonctions d'animation, de veille stratégique pour permettre une cohérence globale des travaux du Conseil de développement. Ils jouent également un rôle de représentation du Conseil de développement.

### Le Bureau

Il est composé d'au moins un représentant de chaque collège. Le Bureau accompagne le Président et le Co-Président du Conseil de développement afin de proposer, valider et arbitrer certains choix dans ses grandes orientations et dans l'organisation de ses travaux.

### Les séances plénières

Les séances plénières réunissent tous les membres titulaires du Conseil de développement. Elles sont l'occasion de partager les avancées et conclusions des différents groupes de travail, et de présenter, débattre et adopter les contributions qui en découlent.

Il est attendu des membres qu'ils participent en s'impliquant bénévolement dans un groupe de travail thématique. La réussite de ces espaces de travail dépend de la diversité des points de vue qui les composent. C'est pourquoi les membres sont encouragés à ne pas travailler uniquement sur des sujets concernant leur domaine de spécialité.

### Les groupes de travail

Les groupes de travail sont des espaces permettant de traiter des sujets issus des saisines ou des auto-saisines, dans un souci de diversité des regards et de construction collective d'une réflexion. Les groupes de travail échangent, discutent et élaborent des propositions qui seront ensuite débattues et votées en assemblée plénière.

## Comment s'élabore une contribution ?

Le Conseil communautaire peut saisir le Conseil de développement pour avis, sur toute question relative aux politiques publiques et à la stratégie de l'Agglomération.

SAISINE  
D'EST  
ENSEMBLE

OU

AUTO-  
SAISINE

Le Conseil de développement peut s'auto-saisir pour travailler sur toute question intéressant l'avenir de l'Agglomération et les politiques publiques d'Est Ensemble.

Groupes de travail : échanges, débat, diversité des approches, liberté de parole, respect mutuel



Construction collective de la réflexion  
Proposition d'un document écrit par le groupe de travail



Présentation, débat et adoption en séance plénière



Finalisation de la contribution  
(mise en page et impression)



Diffusion de la contribution  
- aux 91 élus communautaires  
- réseau du Conseil de développement



Retour de la collectivité sur la prise en compte de la contribution

## Quelle communication ?

La communication et la lisibilité des activités du Conseil de développement sont des caractéristiques indispensables à sa réussite et sa durabilité. Le Conseil de développement pourra s'appuyer sur les moyens de communication de la Communauté d'agglomération mais devra également chercher à développer ses propres réseaux et supports.

## Quel accompagnement ?

Le Conseil de développement est accompagné par une chargée de mission de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble. Elle est un appui méthodologique et assure le relais avec les autres services de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et les élus communautaires en particulier le Conseiller délégué au Conseil de développement. Cet accompagnement favorise l'ancrage du Conseil de développement au sein d'Est Ensemble.